

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du - 1 MARS 2017

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne de maître-assistant des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2017, groupe de disciplines « sciences de l'homme et de la société pour l'architecture », discipline « sciences humaines et sociales »

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 94-262 du 1^{er} avril 1994 modifié relatif au statut des professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 1994 modifié relatif aux groupes de disciplines ;

Vu l'arrêté du 25 avril 1994 modifié fixant la liste des diplômes admis en équivalence pour l'admission à concourir par la voie externe au recrutement des maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le déroulement des épreuves ainsi que les règles de composition et de fonctionnement des jurys des concours de recrutement des professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2016 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps de maîtres-assistants de 2^{ème} classe des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication ;

Sur proposition de la directrice, adjointe au directeur général des patrimoines, chargé de l'architecture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Valérie NÈGRE, professeur, groupes de disciplines « histoire et cultures architecturales », discipline « histoire et théories de l'architecture et des formes urbaines », école nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, est désignée en qualité de présidente du jury des concours externe et interne de maître-assistant des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2017, pour le groupe de disciplines « sciences de l'homme et de la société pour l'architecture », discipline « sciences humaines et sociales ».

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Sylvaine BULLE, maître-assistant, groupe de disciplines « sciences de l'homme et de la société pour l'architecture », discipline « sciences humaines et sociales », école nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine ;
- Monsieur Olivier CHADOIN, maître-assistant, groupe de disciplines « sciences de l'homme et de la société pour l'architecture », discipline « sciences humaines et sociales », école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux ;
- Monsieur Romain LAJARGE, professeur, groupe de disciplines « sciences de l'homme et de la société pour l'architecture », discipline « sciences humaines et sociales », école nationale supérieure d'architecture de Grenoble ;
- Madame Valérie LEBOIS, maître-assistant, groupe de disciplines « sciences de l'homme et de la société pour l'architecture », discipline « sciences humaines et sociales », école nationale supérieure d'architecture de Strasbourg ;
- Madame Dominique LEFRANCOIS, maître-assistant, groupe de disciplines « sciences de l'homme et de la société pour l'architecture », discipline « sciences humaines et sociales », école nationale supérieure d'architecture de Normandie ;
- Monsieur Ulrich SEHER, professeur, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Toulouse, et personnalité qualifiée.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Olivier CHADOIN, maître-assistant, groupe de disciplines « sciences de l'homme et de la société pour l'architecture », discipline « sciences humaines et sociales », école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux.

Article 3

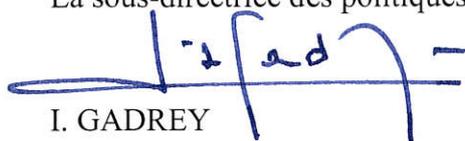
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 1 MARS 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY